



fiche technique

# Exemple habilitations chef de service lumière\*

[Les Essentiels >](#)

[Guide de la sécurité >](#)

[La santé et la sécurité au travail](#)

\*L'Agence culturelle Grand Est n'est pas responsable du contenu, libre de droit, ci-dessous.  
Novembre 2021

Cet exemple concerne une personne effectuant des travaux électriques de type industriel dans le spectacle.  
 Cette personne a des HABILITATIONS différentes en fonction de la nature des travaux et de ses  
 responsabilités.  
 C'est le chef de service Lumière et un électricien qualifié.

(1) Nom : HERQUET Prénom : Dominique Affectation : Service lumière Fonction : <b>Chef de service</b>		Employeur : Théâtre de la Réglementation (2)		
Personnel	Symbole d'habilitation et attribut (3)	Champ d'application		
		Domaine de tension ou tensions concernées	Ouvrages ou installations concernés (4)	Indications supplémentaires (5)
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant				
Chargé de chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant	<b>HOV</b>	HTA	Poste de transformation du théâtre	Pour accéder à l'armoire BT du local transformateur
Chargé de travaux	<b>B2V</b>	TBT et BT	Toutes les installations internes du théâtre	
Chargé d'intervention	<b>BR</b>	Tensions limitées à 400 V	Toutes les installations internes et externes du théâtre	
Chargé de consignation	<b>BC</b>	TBT et BT	Equipement lumière du théâtre	
Chargé d'opérations				
Habilité spécial				
Document supplémentaire : $\Theta$ - Non				
Date : 15 septembre 2020 Signature :		L'employeur : Nom et prénom : Camille Monnier Fonction : Directeur Technique Signature :		
Validité : jusqu'au 15 septembre 2023				

Commentaires

- 1 : Il s'agit d'identifier clairement le travailleur faisant l'objet du titre d'habilitation afin d'éviter toute confusion possible en cas d'homonymie au sein de l'entreprise.
- 2 : Pour un travailleur intérimaire, il s'agit de l'entreprise utilisatrice et non de l'entreprise de travail temporaire.
- 3 : Il s'agit de reproduire ici tous les symboles d'habilitation qui s'appliquent au travailleur visé par ce titre. Ne pas oublier les attributs éventuels.
- 4 : Il y a lieu de préciser les installations ou partie d'installations concernées par les opérations. Par exemple, un travailleur peut être habilité BC pour l'ensemble de l'installation d'un établissement et être habilité BR pour seulement une partie de cette même installation.
- 5 : Les indications supplémentaires sont utiles pour préciser les opérations autorisées ou lorsqu'il existe une limitation. Cette rubrique peut être aussi utilisée, par exemple, pour indiquer l'obligation de posséder un document pour réaliser l'opération.